

# IDENTIFICATION ET DÉLIMITATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

LOT 5 414 175, MONT-BLANC

OCTOBRE 2024

---

2024-SIAV1

# IDENTIFICATION ET DÉLIMITATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

LOT 5 414 175, MONT-BLANC

OCTOBRE 2024

---

Préparé à l'intention de :

**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES ARPENTS VERTS**

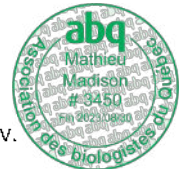
Réalisé par : **caltha<sup>sp</sup>**  
12 Patterson, Mille-Isles, Québec, J0R 1A0



Lola Anthonis, biologiste



Mathieu Madison, biologiste M. Env.



## 1 MISE EN CONTEXTE

Caltha Conseils Inc. a été mandaté afin de réaliser l'identification, la délimitation et la caractérisation sommaire des milieux humides et hydriques sur le lot 5 414 175, à Mont-Blanc.

En effet, puisque ces milieux sont assujettis à certaines dispositions légales et réglementaires, il est pertinent d'en faire l'identification sur le terrain.

## 2 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

La caractérisation sur le terrain a eu lieu le 7 octobre 2024 et a été réalisée par Lola Anthonis, biologiste et Mathieu Madison, biol. M.Env.

La planification de la caractérisation sur le terrain se fait au moyen d'outils cartographiques disponibles :

- a. Données hydrographiques du Québec;
- b. Données de la cartographie détaillée des milieux humides de Canards Illimités Canada;
- c. Topographie haute résolution provenant du LiDAR et modèles découlant de son analyse (Topographic Wetness Index, Flow accumulation et autres).

Les milieux humides sont identifiés à partir des critères reconnus dans le document *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (2021) :

- a. Espèces végétales et associations végétales typiques des milieux humides;
- b. Sols hydromorphes (de type organique ou minéral);
- c. Indicateurs hydrologiques (primaires et secondaires).

La méthodologie employée se base sur la méthode de délimitation experte et les clés décisionnelles présentées dans ce document, en se basant sur la liste des espèces, sur les types de sols considérés comme hydromorphes et sur la liste des indicateurs hydrologiques reconnus. De cette manière, il est possible de délimiter le milieu humide. Cette limite est considérée comme la « bordure » du milieu humide au sens de la définition de l'article 4 du *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* (RAMHHS).

Les milieux hydriques sont identifiés selon la clé décisionnelle présenté dans le document *Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains*. Un lit d'écoulement, soit une dépression où les signes d'écoulement longitudinal de l'eau sont bien visibles, est considéré comme un cours d'eau lorsque :

- a. Le lit d'écoulement est d'origine naturelle;
- b. Le lit d'écoulement est d'origine naturelle, mais a été modifié ou déplacé, en tout ou en partie, à la suite d'une intervention humaine;
- c. Le lit d'écoulement n'existe qu'en raison d'une intervention humaine, que cette tranchée est utilisée aux seules fins de drainage ou d'irrigation et que son bassin versant représente une superficie de 100 hectares et plus.

Tout autre écoulement superficiel qui ne représente pas un lit d'écoulement clair n'est donc pas considéré comme un cours d'eau. Tout autre lit d'écoulement qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine, mais qui ne répond pas aux conditions ci-haut, n'est pas considéré comme un cours d'eau.

La délimitation des milieux hydriques se fait selon le concept et la méthode de la ligne des hautes eaux (LHE), méthode présentée dans le document *Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains*. La ligne des hautes eaux est établie selon :

- a. Le passage d'une prédominance de végétaux aquatiques à une prédominance de végétaux terrestres;
- b. La présence de signes hydrologiques;
- c. La présence d'une structure anthropique adjacent au milieu hydrique (mur de soutènement ou autre);
- d. La cote maximale d'exploitation d'un ouvrage de retenue des eaux en aval, sur le milieu hydrique à l'étude.

Bien que les milieux humides et les milieux hydriques sont bien distincts dans la plupart des cas, des interactions entre eux sont possible. De manière général, il est considéré que :

- a. Une référence à un milieu hydrique inclus également tout milieu humide qui est présent sous la limite du littoral;
- b. Une référence à un milieu humide signifie généralement un milieu humide situé à l'extérieur du milieu hydrique (soit à l'extérieur du littoral).

Ces références sont conformes aux définitions de milieux humides et hydriques de l'article 5 du RAMHHS. Or, il existe certaine incohérence entre le RAMHHS et les dispositions réglementaires municipales. En effet, pour plusieurs municipalités, un milieu ouvert, soit un milieu humide adjacent à un cours d'eau ou en lien hydrologique avec un cours d'eau, est considéré comme faisant partie intégrante du littoral (du milieu hydrique) au sens de l'application des règlements municipaux relatifs aux rives et au littoral.

La délimitation sur le terrain des milieux humides et hydriques se fait à l'aide d'un GPSMAP 64 de Garmin ainsi qu'un GPS intégré ayant les capacités GLONASS, Galileo et Beidou. Toute délimitation a été corrigée au moyen des données et des modèles issus d'analyses spatiales à partir des données du LiDAR. Une carte de délimitation est préparée et présentée à des fins d'information et non à des fins d'implantation. La localisation des éléments identifiés demeure approximative compte tenu des outils utilisés. Pour plus de précision, il est recommandé de faire appel à un arpenteur-géomètre, notamment pour tous travaux de relevé à des fins d'implantation.

### 3 CARACTÉRISATIONS SUR LE TERRAIN

La zone d'étude se trouve dans le bassin versant du ruisseau Noir, tributaire de la rivière du Diable.

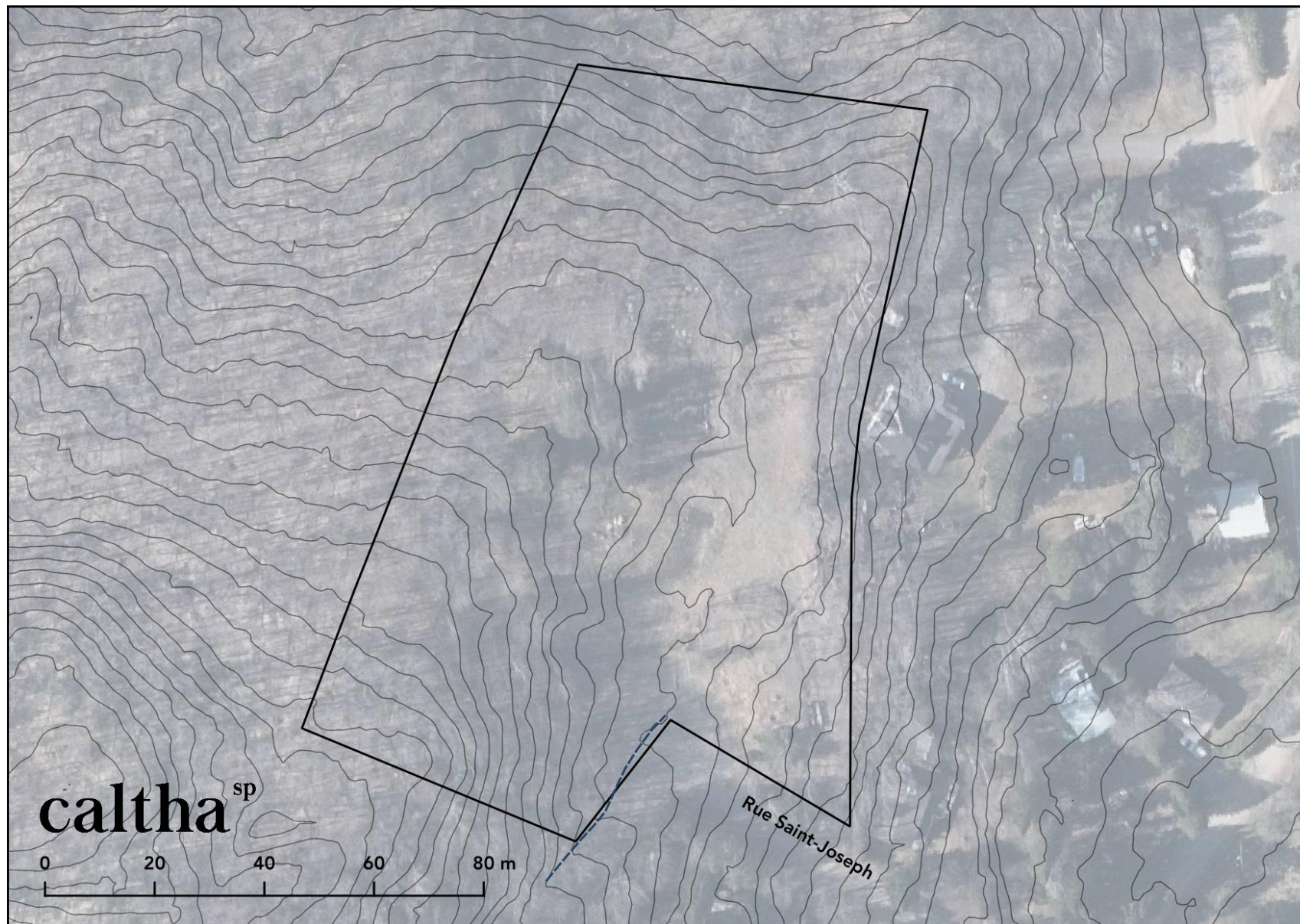
Au niveau du lot à l'étude, on ne retrouve aucun milieu humide ou hydrique. Un petit fossé se situe au Sud de la zone d'étude.

---

# **ANNEXE 1 – CARTOGRAPHIE**

---

CARTE 1 - CARTE DE LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE



---

# **ANNEXE 2 – PHOTOGRAPHIES**

---



PHOTOGRAPHIE 1 : ZONE D'ÉTUDE VUE DE L'OUEST



PHOTOGRAPHIE 2 : FOSSE AU SUD DE LA ZONE D'ÉTUDE



PHOTOGRAPHIE 3 : PEUPLEMENT FORESTIER À L'EXTRÉMITÉ NORD DE LA ZONE D'ÉTUDE



PHOTOGRAPHIE 4 : PEUPLEMENT FORESTOER DANS L'OUEST DE LA ZONE D'ÉTUDE



PHOTOGRAPHIE 5 : CHEMIN FORESTIER DANS LA ZONE D'ÉTUDE